



Plan social : FIP petits pélagique

Avancement en 2025 et perspectives en 2026

Contexte

Le PAS met en relief les principaux risques identifiés dans les études réalisées et qui impactent les droits humains.

- Pollution par les usines (droit à un environnement sain);
- Réduction de la disponibilité des petits pélagiques sur le marché local;
- Droits de travail dans les usines;
- Travail des enfants (risque potentiel au niveau des pirogues);
- Santé et Sécurité (principalement un problème sur les pirogues);
- Manque de mécanismes de formation et de signalement des abus et du harcèlement (risque potentiel);
- Manque de mécanismes de règlement des griefs;
- Manque de contrats formels pour l'équipage des navires et les travailleurs saisonniers dans les usines.

Action retenue avec l'appui de BioMar

- Revue documentaire sur le statut du consignateur maritime
- Préparer des recommandations aux parties prenantes notamment l'AMAM.
- Organiser une formation sur le droit du travail pour les courtiers.
- Définir un ensemble d'exigences minimales pour les opérateurs de navires et conduire une expérience pilote.
- Élaborer un « manuel » contenant un ensemble de mesures d'exécution, de suivi et de contrôle

Etat de lieu sur le consignateur

Questions de recherches :

- Comment la fonction de consignateur maritime est -elle présentée dans la réglementation mauritanienne ?
- Cette fonction est-elle bien définie, encadrée par des dispositions claires qui permettent son exercice dans les meilleures conditions de transparence ?
- Quelles conclusions pourrions-nous tirer du statut juridique en termes de facilitation de l'embauche des marins, l'exercice de leur métier et la garantie de leurs droits dans le cadre d'un emploi décent ?

Textes réglementaires existants

La loi n° 2013- 029 portant code de la marine marchande et ses textes d'application ;

Décret n° 2019-164 relatif à la commission consultative d'agrément et aux conditions d'exercice et d'agrément des professions maritimes ;

Le PRMM 41 du 18/07/2010

Décret n°99.05 du 25 janvier 1999 relatif aux conditions d'exercice de professions maritimes ;

Arrêté R 876/MPEM en date du 10 Novembre 1999 relatif aux conditions spécifiques à l'agrément et à l'exercice de l'activité de consignation des navires de pêches.

Elle a été légèrement modifiée à travers la loi 2015-038 du 19 décembre 2015 portant code de la marine marchande (2 nouveaux articles).
Cependant, la modification était très circonscrite et surtout ne portait pas de changements relatifs à notre sujet. Pour cette raison, nous gardons cette référence de 2013.

Analyses des textes en vigueur

Le document de la loi sur la marine marchande consacre sa 7eme partie aux professions auxiliaires du transport maritime ou au service du navire. article 547

L'article 538 définit la fonction du consignataire du navire comme une personne physique ou morale qui agit comme un mandataire de l'armateur dans l'accomplissement de certaines tâches administratives liées à la gestion du navire..

l'article 538 stipule que la contractualisation des différents services est du ressort du consignateur. Cela inclut-il l'engagement du personnel maritime ?

manque de citation explicite du consignateur dans le cadre de l'engagement maritime. Le code met certes en avant l'armateur lui-même en raison de la raison de l'importance du sujet mais assure qu'il peut être représenté dans ses fonctions y compris au niveau de l'engagement des marins.

Le consignateur pourrait se charger du recrutement du personnel.

La partie « livre IX – Des gens de Mer » traite du travail maritime avec un sous-titre sur les relations du travail et un chapitre sur le contrat d'engagement maritime.

Au niveau de la dernière version de la loi (2013), cette partie a été intitulée 5eme PARTIE – Gens de Mer et travail maritime Livre X – Contrat de travail maritime – Obligation du marin et de l'armateur.

Conclusion

Importance du rôle de consignateur en tant que principal responsable du personnel marin.

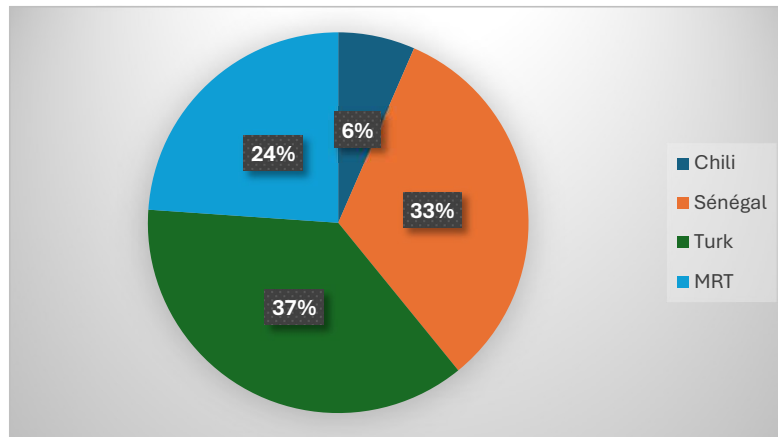
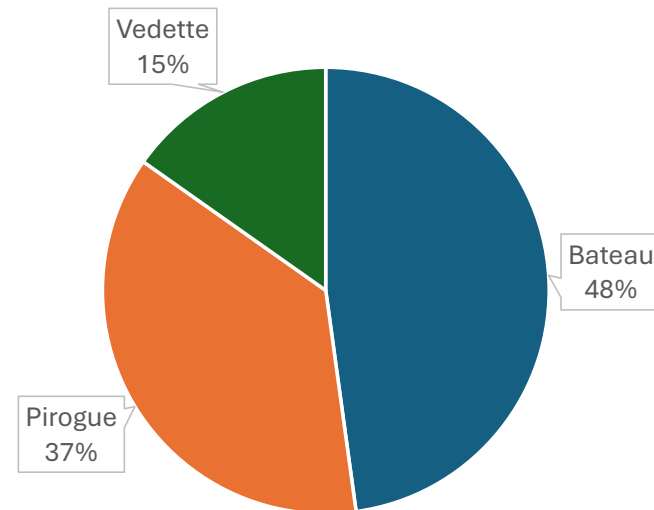
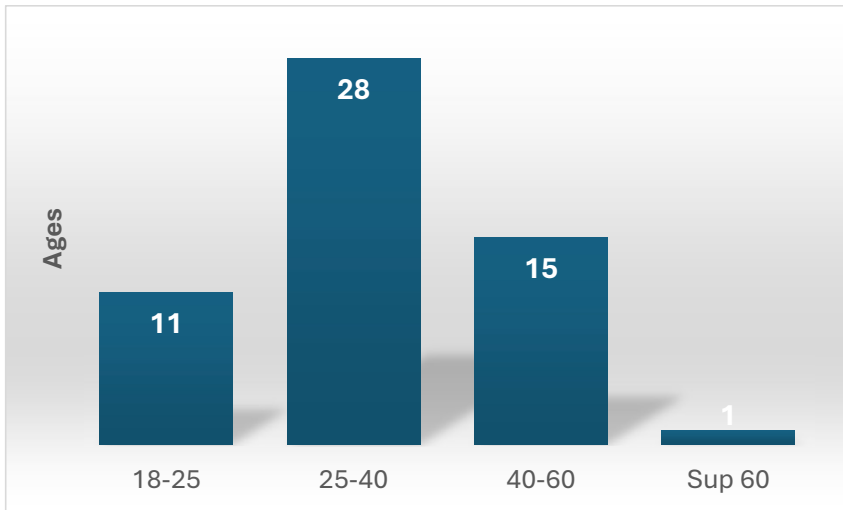
Le suivi de la régularité du fonctionnement de cette fonction est peu mis en évidence dans les textes.

Organiser une enquête sur les conditions de travail des marins côtiers pour mieux élucider le fonctionnement réel de la consignation et sa contribution au cadre de l'emploi décent.

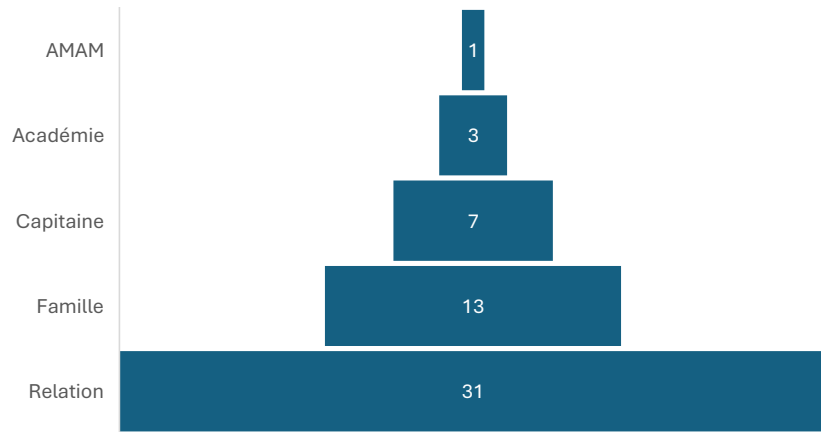
L'exercice de cette fonction est bien encadré légalement avec une procédure plutôt claire qui pourrait mieux garantir la transparence au niveau de l'entrée ou la légalisation.

Il est à craindre qu'avec la dépendance aux travaux de la commission consultative dont la fréquence des réunions pourrait être affectée par les lourdeurs administratives certaines mises à jour nécessaires ne sont pas réalisées.

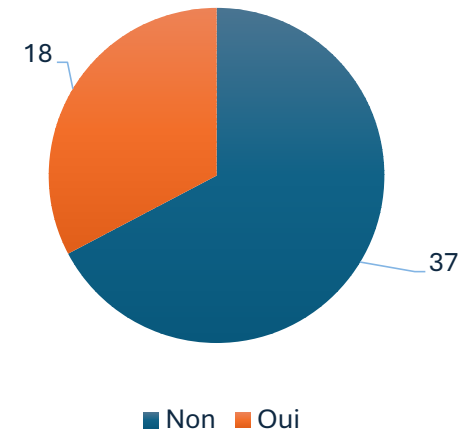
Enquêtes : questionnaire semi structuré



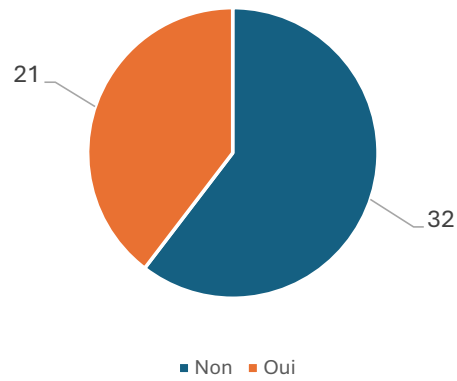
Accès au travail



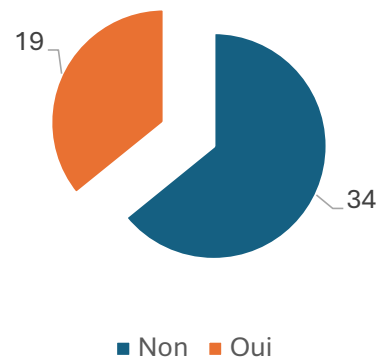
Contrat



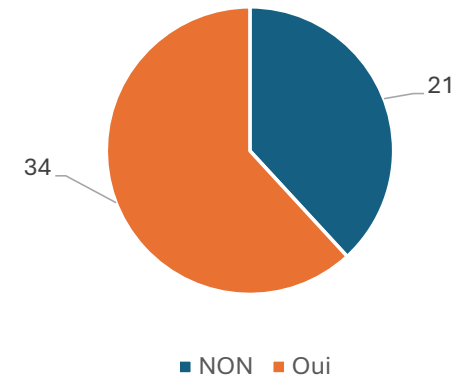
Sécurité sociale



Assurance maladie



Salaire regulier



Enquêtes : informations qualitatives

Selon les fédérations de pêche artisanales

- Absence d'un contrat formel
 - La pêche artisanale est un métier traditionnel
 - Absence de travail de mineur excepté des cas rare des pêcheurs en formations d'âges entre 16 à 18 ans
- Salaire sur la base des parts
 - Déduction des frais des frais fixes (eau, gasoil, etc.) qui est à la charge de l'armateur
 - Une part pour les filets (la senne tournante)
 - 2 parts pour le moteur et la main d'œuvre
- Absence d'une relation directe avec l'AMAM excepté quelques formation de sauvetage
- Conditions à bord dépend de système de pêche
- Accès à l'emploi : relation personnelle et élaboration des badges pour les pêcheurs
- Ddifficulté de l'assurance (7% de la SC et 9% de la CNAM)
 - Créer un fond de solidarité pour les pêcheurs
- Les recours est à l'amiable si non la gendarmerie maritime puis Tribunal

Selon des entretiens avec les pêcheurs

- Le nouveau zonage décrété par les autorités a rendu les zones de pêche plus éloignées et donc plus coûteuses;
- Le bateau et l'équipement sont sûrs, mais les filets sont coûteux car doivent être fréquemment renouvelés.
- Les pêcheurs ne travaillent que pendant la saison de pêche. Parfois, ils partent en excursion pendant la journée, parfois pendant la nuit. Le travail n'est pas excessif car chaque bateau de senne accueille entre 30 et 40 personnes.

- Les fédérations de pêche jouent un rôle important pour les pêcheurs à travers la facilitation administrative: enregistrement, licence, formalités de sorties en mer;
- Les pêcheurs peuvent adhérer au syndicat de leur choix;
- Concernant l'emploi des enfants. On peut rencontrer 6 à 7 enfants par pirogue (à partir de 16 ans: c'est l'âge limite de la C188). les tâches qui leur sont confiées dans les pirogues sont légères. Par exemple, aide à la réparation des filets, transport du matériel de pêche vers la pirogue, etc.
- Certaines usines possèdent leurs propres bateaux ou navires. Les prises sont acheminées directement vers les usines. Certains bateaux signent des contrats avec les usines et dans ce cas leurs prises sont acheminées directement vers ces usines. **LES BATEAUX QUI N'APPARTIENNENT PAS À DES USINES VENDENT LEURS PRISES AUX USINES OU A DES MAREYEURS.**

Perspectives

- Atelier sur la consignation dans le secteur des pêches en collaboration avec AMAM et avec la participation des fédérations de la pêche côtière:
 - Présentation des résultats et discussions sur une meilleure prise en charge des droits des marins.
- Formation sur les droits humains au travail destiné aux équipages de la pêche côtière.
- Elaboration d'un manuel de suivi et contrôle de l'activité de consignation
- Réaliser un audit sur l'environnement des usines (hygiène, gestion des eaux usées, émission des fumées etc.) en conformité avec la réglementation applicable.

- Restitution de l'audit environnemental et organisation de séries de formation destinées aux usines pour l'amélioration de ces aspects
- Réaliser un audit sur les conditions de travail dans les usines (salaires, santé et sécurité, existence de mécanisme de recours etc.) suivi de restitution, capitalisation et de formations pertinentes;